

Rencontre régionale CoDev-CESER du Grand Est



**30 JUIN 2026 - TOMBLAINE
MAISON RÉGIONALE DES SPORTS**

LES CONDITIONS D'UN RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

Après 2025 et pour la 2ème fois sous ce format, une Rencontre régionale des Conseils de développement (CoDev) et du CESER s'est tenue mardi 30 juin 2026 à Tomblaine.

Une soixantaine de participants, membres du CESER, membres de CoDev et quelques élus se sont retrouvés à Tomblaine pour une journée de partage qui a été très appréciée par la richesse des interventions et des échanges.

Introduction de la journée

CONTRIBUER À UNE DÉMOCRATIE RENOUVELÉE ET À LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Marie-Claude Briet-Clémont, présidente du CESER, souligne le niveau inédit de défiance envers la politique / les politiques en France, tout en rappelant que l'attachement à la démocratie demeure très fort. Face à ce paradoxe, elle identifie **deux leviers pour restaurer la confiance** : davantage de **décentralisation** et de **participation citoyenne**.

Il convient de réfléchir collectivement aux **conditions d'un nouveau démocratique**, fondé sur une **meilleure articulation entre démocratie représentative et démocratie participative**, à l'échelle locale, régionale et nationale. La participation citoyenne doit être considérée comme un enjeu démocratique et non comme une dimension secondaire des politiques publiques.

Elle alerte également sur le **recul progressif de la démocratie** sociale et **participative** dans les **évolutions législatives** et appelle à **préserver le rôle des CESER et des CODEV**, instances reconnues de la participation et de **l'expertise citoyenne**. La décision du Conseil constitutionnel reconnaissant au CESER une contribution à l'administration régionale vient conforter cette légitimité.

La présidente du CESER conclut en appelant à une **mobilisation collective** pour donner aux politiques publiques une finalité essentielle : contribuer à une démocratie renouvelée et à la cohésion des territoires.

EXPLORER L'ARTICULATION ENTRE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET REPRÉSENTATIVE

Jean-Claude Moretti, président du Conseil de développement de l'Euro-Métropole de Metz et membre de la Conférence régionale des CoDev rappelle le **partenariat entre le CESER et les Conseils de développement du Grand Est**, formalisé par une Charte de coopération, et la nécessité de **renforcer le dialogue** entre la société civile et les décideurs publics dans une logique de "continuum démocratique".

Il souligne que les transformations actuelles de la démocratie — **évolution des attentes citoyennes, diversification des formes d'engagement et exigence de participation** - ont conduit au développement de nombreux dispositifs de concertation (conseils de quartiers, convention citoyennes, ...).

Les initiatives sont nombreuses et témoignent d'une volonté commune de **faire vivre la démocratie au-delà du seul moment électoral**.

Ces dispositifs visent à **rapprocher l'action publique des réalités des territoires** mais interrogent aussi sur la place réelle de la société civile et la prise en compte de sa contribution. **Quelle est aujourd'hui la place de la société civile et des citoyens dans ces dispositifs ?**

Jean-Claude Moretti insiste sur la **nécessité de ne pas opposer démocratie représentative et démocratie participative** mais de les penser comme complémentaires. La société civile apporte en effet une connaissance fine des territoires et des besoins, utile à la décision publique.

La journée a été conçue comme un **temps d'échanges croisant expertises et expériences** afin de réfléchir : la démocratie participative est-elle simplement un outil parmi d'autres au service de l'action publique ou est-elle devenue — ou devrait-elle devenir — dans nos sociétés contemporaines une composante essentielle de la démocratie elle-même ?



Table ronde autour de 4 experts



Christophe de BERNARDINIS

Maître de conférences en droit public

Responsable de la Licence en droit, de la Licence d'administration publique à la Faculté de droit de Metz
Université de Lorraine

La démocratie participative, valeur ajoutée ou phénomène éphémère sous la V^{ème} République

” La démocratie à la française

Ce ne sont pas les Français qui ont inventé la démocratie moderne mais les Américains. Christophe DE BERNADINIS nous invite à consulter la déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776. Abraham Lincoln donne cette définition de la démocratie : « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

La France est quant à elle une démocratie représentative dans laquelle les citoyens délèguent leur pouvoir à des élus. Les révolutionnaires français de 1789 ne souhaitaient pas donner le pouvoir au peuple. Ils souhaitaient créer une république et donner le pouvoir à des représentants du peuple. Ils souhaitaient créer un système représentatif où les représentants prennent les décisions à la place des citoyens. Les notions de « nation » et de « souveraineté nationale » ont été développées pour justifier ce choix. La notion de souveraineté nationale est toujours présente dans notre Constitution actuelle qui date de 1958.

Christophe DE BERNADINIS met en avant deux articles de la Constitution : les articles 2 et 3.

L'article 2 indique : « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Cette formule semble indiquer que le pouvoir est exercé directement par le peuple. L'article 3 stipule que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Cet article semble contredire l'article précédent. La notion de souveraineté nationale minimise le gouvernement du peuple par le peuple. Ces deux articles révèlent la dualité du système politique français où le pouvoir est principalement exercé par les représentants.

L'usage du référendum et de l'article 49.3

- Le référendum prévu dans l'article 3 de la Constitution devrait être employé pour toutes les révisions de notre Constitution, le texte suprême : le peuple devrait valider les modifications de la Constitution. L'emploi de la voie référendaire demeure exceptionnel : les deux derniers référendums ont eu lieu en 2000 sur le quinquennat et en 2005 sur le traité constitutionnel européen. Depuis 2005 et le rejet du traité européen par les électeurs, le recours au référendum s'est arrêté. Le pouvoir politique hésite à consulter directement le peuple.
- Le 49.3 est un mécanisme démocratique puisque le Parlement est décisionnaire. La dissolution de juin 2024 a redonné un rôle plus important à l'Assemblée Nationale et a contribué à limiter la confusion des pouvoirs entre pouvoir exécutif et pouvoir parlementaire (avant juin 2024, nous avions un exécutif fort et une Assemblée nationale qui était une chambre d'enregistrement en raison d'une majorité de députés issus du parti présidentiel).

La démocratie participative locale

Les avancées les plus importantes de la démocratie participative sont au plan local avec les dispositifs de référendum local - droit de pétition - budget participatif et les instances de démocratie participative que sont les Conseils de quartier, les CODEV (Conseils de développement) et les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).

Quelques expériences nationales de participation citoyenne sont citées :

- Le Grand débat national avec environ 10 000 réunions locales, une forte participation citoyenne mais des résultats contestés.
- Le Conseil national de la refondation (CNR), accueilli avec scepticisme-
- La Convention citoyenne pour le climat et ses 149 propositions avec une application partielle de celles-ci.
- Le référendum d'initiative partagée (partagée et non populaire), inscrit dans la Constitution, depuis 2008. Il y a eu un RIP sur la maltraitance animale (qui en a entendu parler ?), un sur la privatisation des aéroports de Paris. La société civile pourrait contribuer à promouvoir ce dispositif.
- Méconnaissance par les citoyens des CODEV et des CESER.

Les causes de la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques et le rôle des juges comme contre-pouvoir

- Les promesses politiques : les citoyens ont souvent le sentiment que les promesses ne sont pas tenues, même lorsque certaines le sont effectivement.
- Les scandales politiques médiatisés avec les réseaux sociaux qui les rendent plus visibles aujourd'hui d'autant que la transparence est plus forte aujourd'hui qu'il y a quelques années. Les opinions modérées sont moins audibles avec les réseaux sociaux, qui seraient un facteur de radicalisation du vote des Français selon les sociologues.

- Un sentiment anxiogène prédomine chez les citoyens : crise économique, crise sécuritaire,
- Les reculs sur le droit à la participation sur les projets d'urbanisme ou qui touchent au développement durable
- Les juges jouent un rôle, essentiel, d'équilibre des pouvoirs et de contrôle du pouvoir politique dans notre système représentatif.

Conclusion

La démocratie représentative n'est peut-être pas le système idéal mais elle demeure « le moins mauvais » des systèmes dès lors que son fonctionnement peut être contrôlé (rôle des juges) et qu'elle est complétée par des mécanismes de participation citoyenne, à développer au niveau local. La participation directe des citoyens aux décisions politiques reste aujourd'hui limitée et suscite une méfiance persistante de la part des élus. Donner trop de pouvoir au peuple peut être dangereux avec la radicalisation des opinions.



Dominique CHUFFART

Co-président de la Coordination nationale des Conseils de développement et référent du Conseil de développement de Rennes-Métropole, qu'il a présidé pendant 4 ans.

Et si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ?

” Dominique Chuffart, représentant de la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD), aborde deux sujets principaux :

- L'actualité législative concernant les Conseils de développement (CODEV).
- La place des CODEV dans le renforcement de la démocratie territoriale.

► L'évolution législative des CODEV

Les CODEV sont concernés par la loi de simplification des normes pour les collectivités territoriales, actuellement validée par le Sénat et en attente d'un examen à l'Assemblée nationale.

La Coordination nationale avait proposé trois évolutions :

- Supprimer l'obligation de composition par collèges socio-professionnels, peu conforme à la réalité puisque près de 40 % des CODEV intègrent aujourd'hui des citoyens tirés au sort ou volontaires.
- Clarifier l'organisation d'un CODEV entre PETR et EPCI, afin de lever les ambiguïtés sur l'existence d'un ou plusieurs CODEV.
- Assouplir l'obligation de consultation sur certains documents des collectivités territoriales (PLH, PLUi, etc.), dont l'application est très inégale selon les territoires.

Ces propositions ont été validées par le Gouvernement puis soutenues au Sénat où :

- Un amendement du sénateur Kerrouche demandant le maintien du statu quo a finalement été retiré.
- Deux amendements du Rassemblement national proposaient la suppression des CODEV ou leur caractère facultatif. Ces deux propositions ont été rejetées.

L'article concernant les CODEV a été adopté avec le soutien conjoint du Gouvernement, des rapporteurs et de la commission des lois du Sénat.

► La place et le rôle des CODEV dans le renforcement de la démocratie territoriale

L'idée centrale de l'intervention est résumée par la question : « Si l'humain redevenait le cœur de la démocratie territoriale ? ». Le problème principal n'est pas l'absence d'institutions démocratiques mais la fragilisation des liens entre : les élus, les citoyens, les services des collectivités. Il constate une défiance réciproque entre ces acteurs et une tendance à travailler en parallèle plutôt qu'en coopération.

Les CODEV apportent une « expertise d'usage ». Les CODEV ne remettent pas en cause la légitimité des élus mais apportent un regard issu de la vie quotidienne des habitants. L'objectif est d'aider les décideurs à comprendre :

- comment les politiques publiques sont vécues sur le terrain
- quels sont les besoins réels des habitants
- quelles améliorations peuvent être envisagées.

Des situations très contrastées selon les territoires

Dominique Chuffart distingue :

- Les CODEV qui fonctionnent bien : ils reposent sur une réelle volonté politique, un dialogue régulier avec les élus, la prise en compte effective des contributions citoyennes.
- Les CODEV « de façade », créés uniquement pour respecter la loi. Ils disposent de peu ou pas de moyens, de peu de sollicitations, d'aucune véritable relation avec les élus. Dans ces cas, les membres ont le sentiment de ne pas être utiles.

Les quatre conditions de réussite

Pour construire une démocratie territoriale efficace, quatre exigences sont proposées comme socle d'une relation saine :

- La confiance : sincérité des relations, respect des engagements, régularité des échanges.
- L'écoute : l'écoute ne consiste pas seulement à laisser s'exprimer mais à examiner réellement les propositions et à expliquer les décisions prises.
- La reconnaissance mutuelle. Chaque acteur possède une légitimité propre : les élus : légitimité démocratique, les services : légitimité technique, les citoyens et CODEV : légitimité de l'usage et de l'expérience quotidienne.
- L'utilité : Les bénévoles doivent percevoir l'impact concret de leur engagement. L'exemple du CODEV de Rennes est cité : sur 70 propositions formulées lors de la révision du PLH, environ 40 ont été retenues, avec une réponse argumentée pour chacune.

Une responsabilité territoriale partagée

Dominique Chuffart développe l'idée de « responsabilité territoriale partagée » inspirée de la responsabilité territoriale des entreprises : le territoire « appartient » à tous ses acteurs : habitants, entreprises, associations, services des collectivités, élus. La qualité de la démocratie dépend donc davantage de la coopération entre eux que de la multiplication des structures.

Conclusion

Le message final est simple : « Mieux se parler, mieux s'écouter, mieux se reconnaître pour mieux coopérer. »



Laurent RICHE

Maire de Kingersheim et Vice-Président de Mulhouse Agglomération

Susciter le désir de participation : l'expérience de Kingersheim

” La volonté des équipes municipales successives à Kingersheim (13 400 habitants) est de mettre le citoyen dans la boucle en amont de la décision politique et de sortir d'une relation où les habitants ne seraient que des « consommateurs » de l'action publique. L'objectif est de rendre les habitants acteurs de la vie de la cité, capables de comprendre les enjeux collectifs, de débattre et de contribuer aux décisions.

Des constats

- Une tendance des citoyens à attendre des élus qu'ils résolvent tous leurs problèmes
- Une recul de l'engagement citoyen ou plutôt, une évolution des formes d'engagement citoyen (plus fortement marqué post COVID).
- La société qui privilégie souvent les réponses simples à des questions complexes.
- Une difficulté à faire comprendre la complexité croissante de l'action publique.
- Une défiance des citoyens vis-à-vis des politiques et des institutions.

Le concept de « périmètre démocratique »

- L'un des enseignements majeurs de son expérience est la nécessité de définir clairement, avant de commencer, de quoi on débat et comment on débat.
- Ce « contrat de départ » permet d'éviter les malentendus ; de maîtriser la démarche ; de clarifier les attentes ; de rappeler les règles si les échanges s'éloignent du sujet. C'est un principe de respect des habitants qui vont s'engager.
- Pour le maire, ne pas fixer ce cadre au départ conduit presque toujours à l'échec et surtout à des déconvenues.

La conception de la démocratie participative

- La démocratie participative ne remplace pas la démocratie représentative mais vient la nourrir et l'enrichir.
- La démocratie participative n'est pas une politique publique parmi d'autres, c'est un état d'esprit et un autre rapport au pouvoir pour les élus. Elle repose sur l'écoute, la transparence ; le parler vrai, l'acceptation de la contradiction ; la reconnaissance de "l'expertise d'usage" des habitants.
- Pour maintenir l'engagement des citoyens, il faut aussi des moments festifs et de la convivialité.
- La participation démocratique doit rester une expérience humaine et collective.

Les principes d'une démocratie participative réussie

Selon le maire de Kingersheim, la démocratie participative doit être :

- Exigeante : participer suppose, pour les citoyens comme pour les élus, de fournir un effort pour comprendre les enjeux, de s'informer, d'accepter la complexité, de prendre du temps pertinent.
- Coopérative et interactive : les habitants ne doivent pas seulement être consultés mais réellement être impliqués dans les échanges et les délibérations. Une démarche participative doit associer dès l'origine toutes les parties prenantes (cf la Convention citoyenne pour le climat, sans des parlementaires dans le groupe de travail)
- "Lente" : nécessité d'un « temps long » contre la pression permanente de l'urgence et de l'immédiateté.
- « Édifiante » : la participation doit être une expérience d'apprentissage et d'enrichissement personnel. Le citoyen doit en ressortir grandi.

La méthode de Kingersheim

Chaque projet suit généralement plusieurs étapes :

- Réunion publique d'information en amont de toute séquence participative
- Partage et validation du « périmètre démocratique » et des règles du jeu du travail durant la séquence
- Engagement volontaire des habitants qui se choisissent le calendrier et les modalités de travail
- Confrontation des points de vue en réunion et apprentissage au compromis
- Travail collectif accompagné par une chargée de mission de la commune.

L'exemple du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Kingersheim

Entre 2010 et 2016, la commune a conduit une importante séquence participative autour de la révision du PLU. Les participants ont bénéficié de formations, d'informations, de visites de terrain et de rencontres avec différents acteurs.

Le maire cite le témoignage d'une habitante (tirée au sort) qui se disait initialement incompétente en urbanisme mais qui, après six ans de participation, reconnaissait avoir acquis des connaissances, développé sa confiance en elle et découvert sa capacité à débattre et à contribuer.

Conclusion

La vision défendue par Laurent Riche est celle d'une démocratie locale exigeante, fondée sur l'apprentissage collectif et l'implication volontaire et dans le temps des habitants, où la participation citoyenne est une volonté des élus, non pas une priorité du programme municipal mais en appui du programme municipal.



Estelle MERCIER

Députée de Meurthe-et-Moselle et membre de la commission des finances depuis 2024.

Démocratie parlementaire : un lien avec le citoyen à réenchanter ?

” La démocratie française traverse une période de fragilité marquée par une forte défiance des citoyens envers les institutions et par des remises en cause croissantes de certains acquis démocratiques et sociaux. Estelle Mercier plaide pour un renforcement des liens entre démocratie représentative et démocratie participative afin de restaurer la confiance et l'espoir.

Une crise de confiance démocratique

Les parlementaires sont les élus suscitant le moins de confiance de la part des citoyens. Cette défiance s'est construite sur plusieurs décennies et s'est accentuée entre 2010 et 2020. Elle est liée à la fois à des affaires politiques, à certaines pratiques du pouvoir et à un climat général de pessimisme. Le contexte international, marqué par le recul des démocraties, renforce cette inquiétude dans la population.

Les menaces pesant sur les institutions démocratiques

Estelle Mercier dénonce certaines initiatives parlementaires visant à supprimer ou affaiblir des organismes démocratiques, consultatifs ou scientifiques, notamment les CESER, les CCAS et différentes agences publiques. Ces remises en cause reposent souvent sur une méconnaissance de leur rôle par les députés et participent à un recul démocratique plus large. Des menaces pèsent aussi sur certains droits fondamentaux, notamment le droit à l'IVG.

Le fonctionnement actuel de l'Assemblée nationale

L'Assemblée Nationale est très fragmentée depuis la dissolution de 2024 avec 11 groupes politiques et aucune majorité absolue. Chaque vote d'amendement ou d'un texte législatif peut se jouer à une ou deux voix. Cette situation redonne une importance au Parlement mais génère aussi de l'instabilité et des décisions parfois incohérentes. Les députés sont soumis à une forte pression entre leur présence à Paris et en circonscription et les sollicitations permanentes de citoyens et groupes d'intérêt. Estelle Mercier donne l'exemple de la loi sur la fin de vie avec des campagnes massives de courriels.

La complémentarité entre démocratie représentative et démocratie participative

Les Français restent attachés à la démocratie. Ils contestent davantage les modalités de fonctionnement. Les référendums, conventions citoyennes et autres formes de participation sont largement soutenus par l'opinion. Les travaux issus de ces démarches constituent des ressources utiles pour les parlementaires. Le problème est que leurs recommandations soient trop souvent ignorées du gouvernement.

La nécessité de recréer l'espoir

L'intervention se conclut par une réflexion sur le rôle du politique. Les Français doutent que les générations futures vivront mieux. La responsabilité première des responsables politiques est de redonner une perspective collective et un horizon. Estelle Mercier oppose cette ambition à la tentation du « reset démocratique ». Face à cette défiance, la réponse politique doit être la construction d'un projet collectif crédible et porteur d'espoir.



Retrouvez l'intégralité des 4 interventions



LES ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI - L'ANTI-PROBLÈME



MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DES ATELIERS

L'Anti-problème ou “**Comment faire pour que cela ne fonctionne surtout pas ?**”

une méthode originale de Brainstorming inversé pour **transformer les freins en solutions** en étant un brin **provocateur**.

3 ateliers ont été organisés simultanément, avec pour consigne :

- **imaginer les pires situations/idées** possibles
- **inverser ces idées** pour **construire des solutions** concrètes et innovantes.

Cette méthode d'intelligence collective favorise la créativité, libère la parole et permet de transformer les difficultés rencontrées en pistes d'action.





LES RÉSULTATS DES ATELIERS

ATELIER
ANTI-PROBLÈME
Remontez les idées et les idées collectives

30 JUN 2026 - 10h

Et surtout ne pas impliquer les citoyens dans les politiques publiques !

Notez ici toutes vos idées

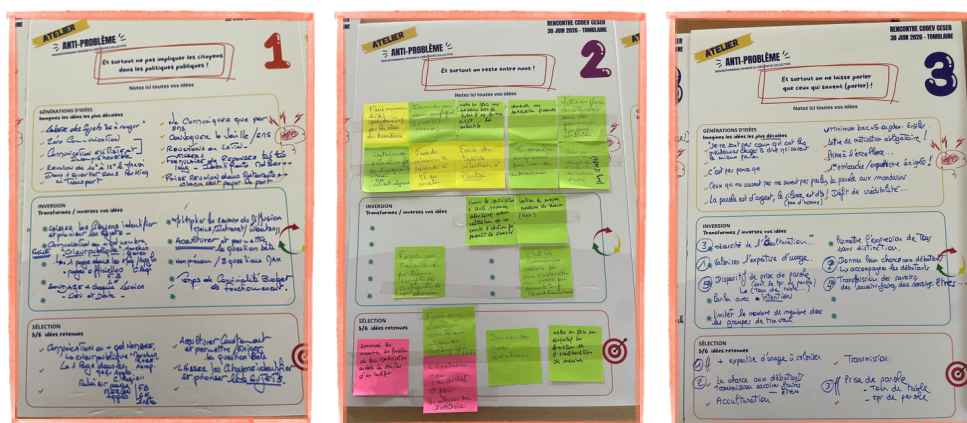
1

GÉNÉRATIONS D'IDÉES
Imaginez les idées les plus décalées

INVERSION
Transformez / inversez vos idées

SÉLECTION
5/6 idées retenues

Chaque personne a participé à deux ateliers, par groupe de 6/8 personnes, issues du CESER et des CODEV.
10 affiches format A2 ont permis de consigner les idées.



1- Et surtout ne pas impliquer les citoyens dans les politiques publiques ?

Les participants ont d'abord imaginé toutes les façons d'empêcher la participation citoyenne. Ces idées volontairement caricaturales ont ensuite été inversées afin de faire émerger **des solutions pour renforcer l'implication citoyenne dans les politiques publiques.**

Les échanges ont mis en évidence plusieurs conditions essentielles à une participation réussie :

- une **représentation équilibrée des publics** (catégories sociales, âges ...) et des territoires
- une **communication simple** et accessible
- la **levée des freins** matériels à la participation
 - donner des moyens aux CODEV (ingénierie, locaux, indemnités...)
 - prendre en charge les coûts de garde d'enfants,
- aller vers les citoyens plutôt que d'attendre leur venue
- l'**acculturation** des citoyens, vulgariser et former pour rendre les sujets accessibles, utiliser différents canaux de communication
- une meilleure **reconnaissance du travail** des instances participatives
- laisser les citoyens identifier et prioriser les choix des sujets traités

2- Et surtout on reste entre nous ?

En imaginant toutes les façons de rendre les CODEV et les CESER fermés, peu accueillants et peu représentatifs, les participants ont ensuite inversé ces propositions afin d'**identifier les conditions favorisant l'ouverture**, la diversité et le renouvellement des instances.

Les groupes ont souligné l'importance :

- d'une **communication interne et externe** ambitieuse
- de favoriser le débat et le **respect mutuel**
- d'une **diversité** réelle des profils
- d'un parcours d'accueil et de **formation** des membres
- des modalités d'engagement plus souples
- d'ouvrir certaines commissions à des **participants extérieurs**
- de donner des **noms plus évocateurs aux structures** de participation, le terme "conseil de développement" ne reflète pas celui d'une assemblée citoyenne participative
- de favoriser le parrainage des nouveaux membres
- d'**adapter** les modalités de participation et de restitution (simplification des termes, formats plus originaux ...)
- plusieurs idées originales ont émergé autour de la **gouvernance** et de la visibilité des instances

3- Et surtout on ne laisse parler que ceux qui savent ?

En imaginant dans un premier temps de ne laisser la parole qu'aux sachants et à une certaine "élite", les participants ont réfléchi aux conditions permettant de faire entendre toutes les voix, de **donner la parole à tous**, au-delà du statut, du niveau de connaissance ou de l'aisance à l'oral.

Les échanges rappellent que chacun possède une expertise d'usage et doit pouvoir contribuer, pour cela, il faut :

- rendre les **sujets accessibles**
- **acculturer** pour permettre à tous les citoyens et citoyennes de traiter des sujets structurants
- organiser la prise de parole et **varier les formats** de participation, développer des méthodes de prise de parole (diagnostic en marchant, café thématique ...)
- veiller à favoriser un **temps de parole équitable** et partagé
- permettre aux « débutants » de trouver leur place, **intégrer** des jeunes, des étudiants
- favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire
- **solliciter les "silencieux"**
- prendre en charge les frais engagés par les membres pour permettre à tous les citoyens de venir et participer quelque soit leurs moyens
- donner un **budget de fonctionnement** au CODEV

Venez comme vous êtes !

EN BREF !

OUVRIR • INCLURE • FAIRE PARTICIPER



Au fil des trois ateliers, une même conviction se dégage : **la qualité de la démocratie participative dépend autant de la capacité à ouvrir les instances que de la capacité à donner réellement les moyens de participer**

- ⇒ **Mieux communiquer** pour aller vers les citoyens et rendre les démarches plus visibles et compréhensibles.
- ⇒ **Diversifier les participants** pour mieux représenter la société dans toutes ses composantes.
- ⇒ **Faire entendre toutes les voix** en valorisant l'expertise d'usage et en organisant une parole réellement partagée.
- ⇒ **Acculturer et accompagner** pour permettre à chacun de comprendre les sujets et de contribuer, même sans expertise préalable.
- ⇒ **Ouvrir les instances** en expérimentant de nouvelles formes de participation et en associant ponctuellement des personnes extérieures.
- ⇒ **Donner les moyens d'agir** car la participation suppose du temps, des moyens humains, matériels et financiers.
- ⇒ **Reconnaître** davantage le travail des CODEV et du CESER
- ⇒ **Donner aux citoyens une place plus active** dans le choix des sujets et la construction des politiques publiques.





Prochaines étapes : poursuivre cette dynamique de travail et ces rencontres, afin de mutualiser nos expériences et nos réflexions, dans le cadre de la Charte de coopération, qui matérialise ce **partenariat entre Conseils de développement et CESER**.

Les 16 signataires de la charte au 30/06/2026

- CESER Grand Est
- CoDev du Pays de Chalons
- CoDev du Val de Fensch
- CoDev Portes de France Thionville
- CoDev Euro-Métropole de Metz
- CoDev du Grand Nancy (C3D)
- CoDev M2A (Mulhouse agglomération)
- CoDev Pays Othe Armance
- CoDev du Pays de l'orne (CCPOM)
- CoDev du Pays Barrois
- CoDev de la Déodatie
- CoDev de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein
- CoDev Citoyens Epinal Cœur des Vosges
- CoDev PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon
- CoDev Eurométropole de Strasbourg
- CoDev Saint Louis Agglomération



UN RÉSEAU, UNE COOPÉRATION,
ÇA SE CONSTRUIT ENSEMBLE

Les CODEV qui n'ont pas encore signé

À VOUS DE JOUER !

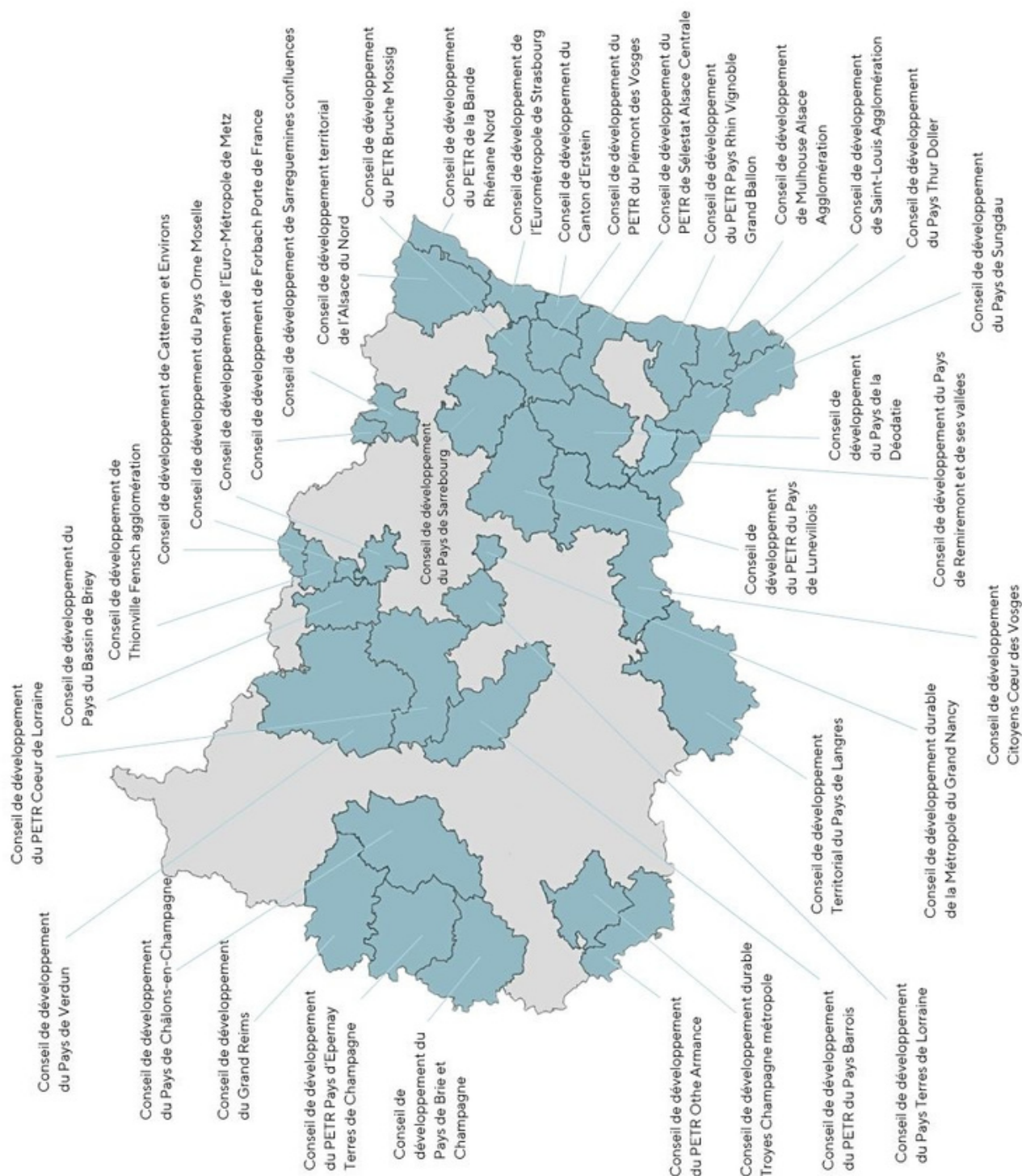


[Télécharger la charte](#)





CARTE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION GRAND EST



Rencontre organisée par



codev@eurometropolemetz.eu



ceser@grandest.fr

Merci à Christian Blanckaert, Marie-Claude Briet-Clémont, Isabelle Cornette, Jean-Claude Moretti, Pascal Plumet, Gilles Prestat, Philippe Vanthernout, Annick Wenger, membres du Comité de pilotage permanent, accompagnés de Sandrine Bozzetti, Fabienne Ernst, Régis Kraemer et Cédric Lattuada, pour leur implication dans l'organisation et l'animation de ces Rencontres.

Les Conseils de développement du Grand Est

Eurométropole de Strasbourg - Communauté de Communes du Canton d'Erstein - PETR Bruche Mossig - PETR de la Bande Rhénane Nord - PETR de Sélestat Alsace Centrale - PETR du Piémont des Vosges - Alsace du Nord - Collectivité Européenne d'Alsace - **Mulhouse** **Alsace Agglomération** - **Saint-Louis Agglomération** - Pays du Sundgau - Pays Thur Doller - PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon - **Pays Othe Armance** - PETR Seine en Plaine Champenoise - Troyes Champagne Métropole - Grand Reims - Pays de Brie et Champagne - Pays de Châlons en Champagne - PETR Pays d'Epernay Terres de Champagne - **Pays de Langres** - PETR du Pays du Lunellois - **Métropole du Grand Nancy** - Meuse Grand Sud - **PETR du Pays de Verdun** - PETR du Pays Barrois - PETR Cœur de Lorraine - Communauté de Communes Cattenom et Environs - Agglomération de Forbach Porte de France - **Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences** - **Euro-Métropole de Metz** - Portes de France Thionville - Pays de Sarrebourg - **Pays Orne Moselle** - **Citoyens Epinal Cœur des Vosges** - **Pays de la Déodat** - Pays de Remiremont et de ses vallées -

***Présents le 30 juin**